



Avis public d'élection

Municipalité SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE

Date du scrutin 2021-12-19

Par cet avis public, Me Johannie Tremblay, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le poste suivant est ouvert aux candidatures :
Poste de conseillère ou conseiller 5
2. Toute déclaration de candidature à ce poste doit être produite au bureau de la présidente d'élection pour recevoir les déclarations de candidature, aux jours et aux heures suivantes :

Du 29 octobre au 12 novembre 2021

Horaire

Vendredi 29 octobre 2021	Fermé	
Lundi 1 novembre 2021	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mardi 2 novembre 2021	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mercredi 3 novembre 2021	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Jeudi 4 novembre 2021	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Vendredi 5 novembre 2021	Fermé	
Lundi 8 novembre 2021	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mardi 9 novembre 2021	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mercredi 10 novembre 2021	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Jeudi 11 novembre 2021	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Vendredi 12 novembre 2021	De 9h00 à 16h30	

Attention : le vendredi 12 novembre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 19 décembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 12 décembre 2021**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Entre le dimanche 28 novembre 2021 et le mercredi 8 décembre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 8 décembre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 15 novembre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 17 décembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Véronique Pelletier
6. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : Véronique Pelletier
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection

Adresse 163 route Principale

Téléphone 418-865-2234

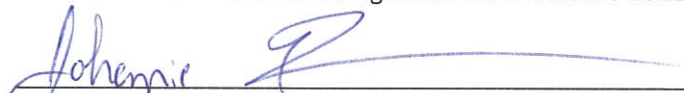
Adjointe ou adjoint

Adresse 163 route Principale

Téléphone 418-865-2234

Signature

Donné à Saint-André-de-Restigouche le 25 octobre 2021



Présidente ou président d'élection

